

DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2013

Contrat d'hébergement anti-spam avec la société AKTEA

Contrat d'assistance et de maintenance logicielle pour le progiciel CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE



DECISION DU MAIRE

FIN/653/INF

Le Maire de la Commune de BASSEINS (Gironde),
Vu la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal le 7 février 2012, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 4e Alinéa,

Vu la proposition de contrat d'hébergement anti-spam établie par la société AKTEA -7, avenue Raymond Manaud
bâtiment B zone C-33520 BRUGES,

DECIDE

ARTICLE 1er :

De signer un contrat d'hébergement anti-spam avec la société AKTEA du 1er mai 2013 au 30 avril 2014, le montant annuel de ce contrat est de 5 575,27 euros TTC

ARTICLE 2 :

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance.

Fait à BASSEINS, le 20/04/2013



Le Maire,

Jean-Pierre TURON



DECISION DU MAIRE

FIN/654/INF

Le Maire de la Commune de BASSEINS (Gironde),
Vu la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal le 7 février 2012, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 4e Alinéa,

Vu la proposition de contrat d'assistance et de maintenance avec la société ARPEGE - 13, rue de la Loire - 44236
Saint Sébastien sur Loire,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Contrat d'assistance et de maintenance logicielle pour le progiciel CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE du 1er Mai 2014 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 :

montant annuel 2 188.68 euros TTC.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance.

Fait à BASSEINS, le 30/05/2013



Le Maire,

Jean-Pierre TURON